



## Critères de sélection des élèves du Programme Arts-études ou concentration musique classique

Les élèves sont admis à notre école selon le nombre de places disponibles en conformité avec la politique d'admission de la CSDM.

### Candidats acceptés grâce à la passerelle avec l'École Le Plateau

- Les élèves de l'École Le Plateau sont acceptés en priorité sans audition sous condition de réussir le bilan de la 6e année.
- Pour se prévaloir de cette passerelle, les élèves devront s'inscrire selon la procédure de l'école.
- La demande d'un élève qui ne se serait pas inscrit avant la date des auditions sera traitée au même titre que tout autre élève ayant réussi une audition.
- Pour le candidat qui souhaite également s'inscrire au PÉI, il devra se soumettre à la procédure de l'école.

### Candidats souhaitant s'inscrire au programme d'Arts-Études de secondaire 1

- Tout candidat souhaitant être inscrit au programme d'Arts-Études devra réussir une audition.
- L'audition se fait sur rendez-vous, selon le nombre de places disponibles.
- Le candidat ayant réussi l'audition est accepté sous condition de réussir le bilan de la 6e année selon le nombre de places disponibles.

### Candidats souhaitant s'inscrire au programme de concentration de secondaire 1

- Le candidat ayant un intérêt marqué pour la musique et présentant un dossier scolaire lui permettant de bien réussir sera admis en fonction du nombre de places disponibles.

### Candidats souhaitant s'inscrire en musique, Arts-études ou Concentration en secondaire 2 à 5

- Le candidat ayant réussi l'audition est accepté sous condition de réussir le bilan de l'année précédente selon le nombre de places disponibles.